Commune d'AMBERT (63)

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b

PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme
Approbation du PLU par délibération du Conseil Communautaire le 11 mars 2021

Révisions et modifications :
Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU par délibération du Conseil Communautaire le ……

Maîtrise d'ouvrage :
Maîtrise d'œuvre :

RÉALITES
Urbanisme
Environnement
Paysage

Bureau d'études RÉALITES
Tél. 04 73 82 00 70 – Fax. 04 73 82 00 71
15 Bd Lafayette BP 70 – 63002 Clermont-Ferrod Cedex 1
E-mail : clermont@realites.fr – www.realites.fr

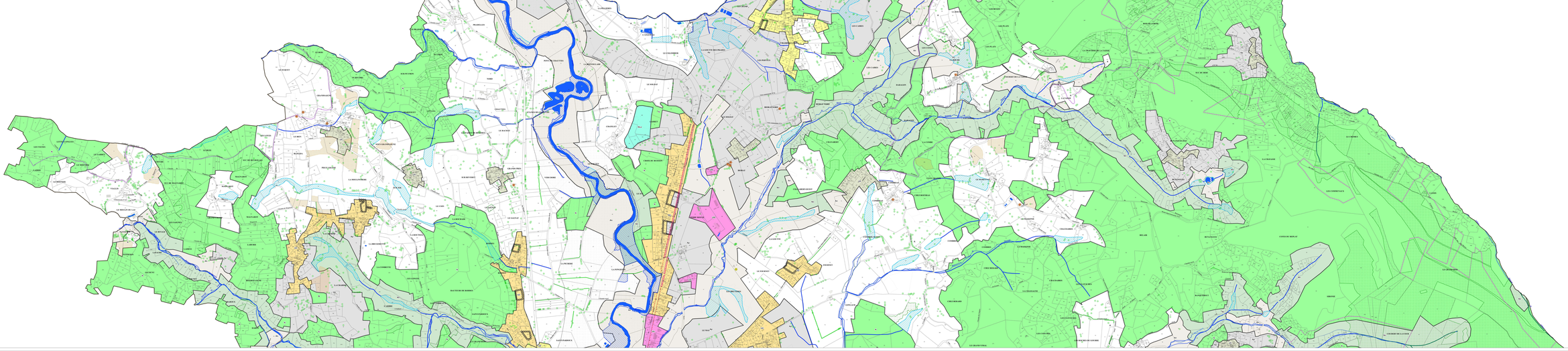

250 0 250 500 m

Légende

ZONES URBAINES

- UAa - Zone urbaine correspondant au cœur médiéval d'Ambert
- UAb - Zone urbaine correspondant à la ville néoclassique d'ambert aux avenues d'accès au centre de la ville
- UB - Zone urbaine correspondant aux premières extensions de l'urbanisation
- UC - Zone urbaine dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée
- UD - Zone urbaine agglomérée correspondant aux centres bourgs historiques ou aux principaux hameaux
- UE - Zone urbaine correspondant aux hameaux
- UF - Zone urbaine à vocation d'équipements
- UEc - Zone urbaine à vocation principale d'équipements et de services
- UAx - Zone urbaine autorisant les activités de toutes natures
- UIb - Zone urbaine autorisant les activités industrielles susceptibles d'engendrer des nuisances
- UL - Zone urbaine autorisant les activités tertiaires (bureau, commerces) et les constructions d'intérêt général
- UAZ - Zone urbaine autorisant les activités commerciales
- UL - Zone urbaine à vocation de loisirs
- UR - Zone urbaine à vocation de gestion des déchets et de production d'énergies renouvelables
- UT - Zone urbaine liée à l'aérodrome

ZONES À URBANISER

- 1AU - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat
- 1AUa - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat et de tourisme / loisirs
- 1AUb - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation mixte
- 2AU - Zone à urbaniser opérationnelle, à moyen terme, à vocation principale d'habitat
- AUI - Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation d'activités

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole non constructible pour raisons paysages
- Ae - Zone agricole non constructible en secteur Natura 2000

ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle
- Ne - Zone naturelle en secteur Natura 2000
- NF - Zone naturelle à vocation d'activités forestières
- Nc - Zone naturelle de loisirs
- NLa - Zone naturelle à vocation touristique (STECAL)
- NLc - Zone naturelle à vocation de loisirs, de tourisme et sociale (STECAL)

PRESCRIPTIONS

- Servitude d'utilité publique
  se reporter aux pièces n° 6a et 6b du PLU
- Espace boisé classé à conserver
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Parcs et jardins à protéger
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable à protéger
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine à préserver
  au titre de l'article L151-19° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
  Linéaire commercial à protéger
  au titre de l'article L151-16° du Code de l'Urbanisme
- 2020 Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Modes actifs à préserver
  au titre de l'article L151-38° du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul vis à vis des voies
- Interdiction des accès
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur soumis à risque d'inondation
  au titre de l'article R111-2 et 7 du Code de l'Urbanisme
- 2020 Secteur soumis à risque de mouvement de terrain
  au titre de l'article L151-31° du Code de l'Urbanisme

Continuités écologiques à protéger

au titre des articles L113-29 et R151-43 (4°) de Code de l'Urbanisme

Sous trame humide

- Secteur de cours d'eau à forte biodiversité
- Secteur de cours d'eau
- Secteur de prairie humide
- Secteur de mare
- Secteur de mineur

Sous trame bocage

- Secteur de forêt présumée ancienne

Sous trame aquatique

- Secteur de prairie

Sous trame bocagère

- Secteur de haie
- Secteur d'arbre isolé